

## **Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer**

**Mémoire présenté par**

**Reine Degarie  
Citoyenne de Carleton-sur-Mer  
le 14 novembre 2006**

Mes intérêts pour ce projet comprenant aussi la construction d'une ligne de raccordement :  
Il aura des impacts positifs et négatifs, à court et à long terme, sur mon environnement économique, social, environnemental et patrimonial.

\*\*\*\*\*

D'entrée de jeu, je précise ne pas m'opposer à la construction d'un Parc éolien à Carleton-sur-Mer, ni à une ligne de raccordement au système actuel de transmission d'électricité.

Toutefois, je suis également d'accord avec plusieurs des objections soulevées contre l'établissement de ce projet, mais j'estime qu'il est trop tard pour recommencer à zéro. À mon avis, nombre des arguments déposés méritent cependant une attention minutieuse pour, d'une part, améliorer le projet actuel et pour, d'autre part, en tirer des leçons sur les erreurs à ne plus jamais répéter ailleurs.

D'autre part, en allant lire les nouveaux documents déposés la semaine dernière sur le site Web du BAPE, j'ai appris, avec plaisir, que certains de nos commentaires émis en août et en octobre ont porté fruits, petits, trop petits même, mais ils marquent un pas dans une direction qui, c'est à souhaiter, peut mener à des compromis socialement et environnementalement acceptables, ainsi qu'à une harmonisation entre les intérêts économiques de Cartier énergie éolienne (TransCanada Corporation et autres actionnaires américains) et ceux d'Hydro-Québec, puis des droits et devoirs de ces deux entités qui se doivent d'agir comme des Entreprises socialement responsables (good Corporate Citizen). «Penser globalement et agir localement» est plus qu'un cliché, c'est devenu une urgence tant en Gaspésie qu'à l'échelle planétaire.

À la suite de la demande du président de la Commission du BAPE, voici des renseignements relatifs à l'observation du ciel nocturne, au mont Saint-Joseph.

Des observations-conférences astronomiques se tiennent sur le mont Saint-Joseph, chaque année et uniquement durant l'été. Particulièrement au moment des Perséides, en août, ainsi que lors d'événements spéciaux ou lors de la visite de spécialistes. Elles se font parfois devant le sanctuaire, ou près du chalet pour se mettre à l'abri des deux lumières clignotantes du mât de communication. Récemment, un couple d'animateurs a amené le groupe sur un belvédère derrière le mont Saint-Joseph, probablement au Trécaré, car du site d'observation on ne voyait aucune lumière artificielle, selon un participant. Des membres du groupe ont raconté que, cette fois-là, n'avoir jamais vu un ciel aussi noir avec autant d'étoiles! L'organisateur de plusieurs de ces rencontres, Éric Cyr, précise que les lumières à reflets rouges ne nuisent pas à l'observation du ciel tandis que les blanches de la tour de communication le font. Il estime que les lumières placées sur les éoliennes ne devraient pas nuire aux observations d'étoiles. Par contre, il se demande s'il en ira de même lorsque des membres de la station scientifique Aster du Bas-Saint-

Laurent, comme c'est prévu, organiseront des soirées d'ateliers avec projection au laser, à l'extérieur du sanctuaire.

Transports Canada devrait être saisi de la question pour limiter les effets de leurs balises clignotantes sur ce type d'activités et pour qu'elles nuisent le moins possible à l'ensemble du paysage ainsi qu'aux résidents et touristes, à partir de la route 132. Une route panoramique qui, je le rappelle, est recommandée par le Guide Michelin à sa clientèle touristique internationale, au même titre que le Grand Canyon aux États-Unis.

Quant à ligne de raccord d'Hydro-Québec, selon le tracé de la première section présenté en août et en octobre, elle dévie étrangement en direction ouest, avant d'aller se rattacher aux lignes de transmission et, par ce fait, se rallonge et couvre un territoire à découvert, en plaine et non en couvert forestier comme l'a indiqué le représentant d'Hydro-Québec. Par contre, en consultant les nouveaux documents ajoutés sur le site Web du BAPE, j'ai constaté que cette déviation abrupte sur la plaine a été corrigée.

L'effet cumulatif de cette ligne de raccord est un exemple supplémentaire du manque flagrant de respect d'Hydro-Québec envers les populations locales. Leur projet de ligne de raccordement monte directement sur le flanc sud des montagnes, donc sur le flanc le plus visible à la fois de la 132 et de la Baie des Chaleurs (membre du très sélect Club des plus belles baies du monde). Elle se connecte aux trois (3) lignes de transmission en place qui défigurent déjà beaucoup trop le paysage naturel autrement si prisé de tous, résidents et visiteurs. Plus encore ; certains de ses pylônes seront visibles des belvédères de sentiers pédestres très fréquentés. Je serai toutefois heureuse de m'excuser si Hydro-Québec, par une simulation, démontre un meilleur respect de notre environnement.

Selon le porte-parole de «notre» société d'État, aux raisons techniques, un budget serré d'Hydro-Québec empêcherait de déplacer le tracé pour le rendre moins nuisible à tous, sauf à notre société d'État multimilliardaire. J'insiste encore sur le notre de «notre» société d'État, elle est un exemple honteux de ce que doit être une entreprise socialement responsable (ESR) dans un système démocratique. Ce mépris envers les contribuables est inadmissible et doit se terminer un jour, maintenant, avec notre projet concret et immédiat! Pas après des années de discours théoriques qui remiseront les changements aux calendes grecques.

Le même porte-parole a également utilisé l'excuse de budget serré à respecter pour me dire, au téléphone, que «notre» société d'État multimilliardaire ne peut se permettre des simulations de l'impact des pylônes et de son tracé de raccord au cas où ce dernier devrait être modifié. C'est irrecevable et «notre» société d'État doit produire ces simulations. C'est un choix à faire : respecter ses budgets «avaricieux» (pour ne pas dire pire) ou respecter les citoyens de l'État qu'elle est supposée servir.

Plus encore, si «notre» société d'État veut ajouter du câblage électrique, elle doit compenser l'ajout de nouvelles nuisances en éliminant de ses nuisances passées, soit pour (A) l'ensemble de Carleton-sur-Mer, soit pour (B) les secteurs affectés. Je m'explique, elle doit enfouir les fils de ses lignes de transmission pour A ou/et B, ou enfouir le câblage le long de la 132.

Comme Hydro-Québec a fait des études incomplètes, elle doit refaire ses devoirs pour obtenir une «note de passage». Blague à part, elle doit, par exemple, inclure et étudier le secteur ouest de Carleton-sur-Mer, soit en arrière de Saint-Omer, vers Saint-Louis, pour un éventuel tracé de sa

ligne de raccord au système de transmission en place. Contrairement aux affirmations de ses représentants, les documents de «notre» société d'État indiquent clairement que la «Zone d'étude» ne couvre qu'une partie de Carleton-sur-Mer et une autre partie de Maria. D'ailleurs, à

PAR Mme NANCY BERNIER:

2410 Oui, ce que je voudrais ajouter, c'est que ce qui nous a été présenté par Hydro-Québec, comme je vous disais, il y a quelques semaines, c'est qu'ils appellent ça, dans leur étude qui vise à faire la sélection du tracé, ils regardent les zones de résistance. Puis le tracé qui a été choisi semblait pas le milieu où il y avait le moins de résistance en fait. Ça aurait été intéressant d'agrandir la zone d'étude pour les choix de tracés en allant un peu plus vers l'ouest où là, il semblait y avoir moins de résistance au niveau visuel.

2415

Alors en tout cas, ça va un peu dans le sens de ce que le représentant de la MRC dit.

ce sujet, le 18 octobre, Nancy Bernier constate le même manquement :

La Commission du BAPE et les citoyens devraient pouvoir voir un graphique du tracé de la ligne de transmission de 230 kv jusqu'à la limite ouest de Carleton-sur-Mer, afin de mieux évaluer les raisons du rejet par Hydro-Québec de construire sa ligne de raccordement vers ce secteur. Pour des raisons autres que de dire que notre société d'État multimilliardaire n'a pas les budgets suffisants pour le faire. Doit-on respecter les budgets dits serrés d'une société multimilliardaire, la nôtre en l'occurrence, plutôt que de respecter les humains d'une région éloignée et appauvrie?! Disons que poser la question, c'est y répondre.

Quant aux retombées économiques locales, (qu'on les appelle redevances, contributions volontaires ou partage quelconque des profits), Cartier Énergie se doit d'agir en tant qu'Entreprise socialement plus responsable non seulement pour être à l'écoute des revendications (justifiées) d'une population plus avisée qu'auparavant, mais également pour se bâtir une réputation qui améliorera ses possibilités d'obtenir d'autres contrats ailleurs. Y'm'semble en téka!

Ces retombées devraient aussi compenser les impacts négatifs que le projet cause, non seulement à la municipalité et à la MRC où le Parc éolien sera érigé, mais également aux municipalités qui subiront une perte de la beauté de leur patrimoine visuel.

Je reprends à mon compte, et y ajoute de mes commentaires, les propos qu'un citoyen de Carleton-sur-Mer a émis récemment. Comme, d'une part, Hydro-Québec perd de gros consommateurs d'électricité sur la rive sud de la Gaspésie (Gaspésia à Chandler et la Smurfit-Stone à New Richmond) et comme, d'autre part, notre voisin presque immédiat, Dalhousie et le Nouveau-Brunswick en général, utilisent et comptent accroître leur production d'énergie thermique extrêmement polluante, Hydro-Québec devrait négocier des ententes avec son homologue voisin pour lui vendre les surplus produits ici. Cela est d'autant plus pertinent vu le contexte actuel : le système des droits d'émissions échangeables dans la course à la réduction des gaz à effet de serre qui est devenu très populaire, surtout depuis la signature du protocole de Kyoto. Pour une entreprise comme pour une société, la contribution à la réduction d'un émetteur de gaz à effets de serre sur la planète se monnaie fort avantageusement, tant économiquement que pour la santé des générations à venir.